



# PROJET PEDAGOGIQUE



## ACCUEILS PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES 2022-2023



Commune de SANTES  
SEPTEMBRE 2022



## Table des matières

<b>1. Descriptif de l'accueil de loisirs</b>	
Situation géographique .....	3
Les dates .....	3
Heures d'ouverture .....	3
Le public .....	3
L'Age .....	3
Effectifs .....	3,4
Le taux d'encadrement .....	4
L'équipe pédagogique .....	4
<b>2. Rappel des intentions éducatives</b> .....	5
<b>3. Les objectifs éducatifs</b> .....	5,6
<b>4. Les Moyens</b> .....	6,7
<b>5. Le PAI</b> .....	7
<b>6. L'accueil de l'enfant en situation de handicap</b> .....	7
<b>7. Les sorties extérieures</b> .....	8
<b>8. Les animations</b> .....	8
<b>9. L'organisation de l'accueil de loisirs : Journée type</b> .....	9-12
Les repas et régime alimentaire .....	12
Le goûter .....	12
Les temps libres .....	12-13
Le temps calme .....	13
La santé et les soins .....	13-14
Les vêtements .....	14
Le téléphone .....	14
La cigarette, l'alcool, la drogue et les relations sexuelle.....	14
Les transports .....	14
La communication .....	14
<b>10. Les différentes réunions</b> .....	15
<b>11. Le personnel</b> .....	15-16
<b>12. Evaluation</b> .....	16

Annexes

## 1. Descriptif de l'accueil de loisirs

- Organisateur : Mairie de Santes  
8, avenue Albert Bernard  
59211 SANTES  
Tel. : 03.20.38.84.84  
Mail : [contact@santes.fr](mailto:contact@santes.fr)  
Service enfance : 03.20.38.89.32  
accueildeloisirs@santes.fr
- Lieu d'implantation : Groupe scolaire Henri Matisse  
(mercredis, PVS, centre traditionnel, garderies  
périscolaires)  
Rue du Ramponneau  
59211 SANTES  
  
Salle municipale (centre sportif)  
Avenue de Niedernberg  
59211 SANTES
- Dates d'ouverture = Les garderies périscolaires ouvrent le jour de la rentrée des classes, c'est à dire le jeudi 1 septembre et arrêtent le dernier jour de classe  
= Les accueils des mercredis débuteront le 7 septembre 2022 et se termineront le mercredi 5 juillet 2023.  
= Les accueils fonctionneront pendant les vacances de Toussaint 2022, de février 2023, de Pâques 2023.  
= Le centre d'été fonctionnera du 10 juillet au 18 août 2023  
**(la semaine du 14 au 18 août reste à confirmer)**
- Heures d'ouverture :
  - ✓ Les garderies périscolaires : fonctionnent le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30
  - ✓ Les mercredis : fonctionnent de 9h30 à 17h00, avec la possibilité d'inscription à la  $\frac{1}{2}$  journée (soit le matin de 9h30 à 13h30, soit l'après midi de 13h30 à 17h00). Une garderie est mise en place le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h00.
  - ✓ Les petites vacances scolaires : fonctionnent toutes les vacances sauf à Noël. Les inscriptions se font à la journée, de 9h30 à 17h00, avec une garderie le matin à partir de 7h30 et une le soir jusque 18h00
  - ✓ L'été : les inscriptions se font à la semaine.
- Age : Les centres accueillent des enfants de 2 ans (enfants scolarisés) à 16 ans.
- Effectifs : Nous attendons une moyenne de 80 enfants par mercredi, de 120 enfants pendant les petites vacances scolaires. L'été les effectifs atteignent environ 300 enfants.  
Les garderies périscolaires accueillent en moyenne une quarantaine d'enfants le matin et une soixantaine le soir.

- L'encadrement : les accueils périscolaires sont encadrés par des agents municipaux, les activités extrascolaires par des agents municipaux et des animateurs vacataires.

Le taux d'encadrement se fait dans le respect des normes imposées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, sachant que la commune a mis en place un PEDT « plan mercredi »

	Accueils extrascolaires (PVS, été)	Accueils périscolaires (garderies avant et après classe)	Accueils périscolaires (Mercredi)
MATERNELS	1 / 8	1/14	1/10
PRIMAIRES	1/12	1/18	1/14

- L'équipe pédagogique se compose d'une directrice-animatrice et de plusieurs animateurs. Elle est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble l'accueil de loisirs.

Une directrice BAFD

Une directrice DEJEPS

Une équipe d'animation composée, d'adjoints animation, de diplômés BAFA, de stagiaires BAFA, et de non qualifiés

L'équipe technique se compose du personnel d'entretien de la Mairie.

## **2. Rappel des intentions éducatives**

Des intentions éducatives ont été décidées pour chacun des accueils.

Les responsables des accueils, avec leurs équipes, ont pour mission de traduire ces intentions éducatives dans des projets pédagogiques cohérents, évaluables et efficaces.

Un des enjeux du projet éducatif est la mise en place de passerelles entre les différents accueils afin qu'il y ait une suite logique dans les animations proposées.

Cette intention est le fil rouge du Projet Educatif.

### **Accueil de loisirs périscolaire pour les enfants de 2 à 11 ans :**

1. Améliorer le fonctionnement de la Garderie périscolaire en créant un lieu respectueux, calme et éducatif
2. Assurer une meilleure cohérence entre l'accueil périscolaire maternelle et primaire ainsi qu'entre les différentes périodes d'accueil (matin et soir)
3. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
4. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune

### **Accueil du mercredi pour les enfants de 2 (enfants scolarisés) à 16 ans : durant la période scolaire**

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
3. Favoriser la découverte de nouvelles activités sportives

Accueil de loisirs extrascolaire pour les enfants de 2 (enfants scolarisés) à 16 ans : pendant les Petites Vacances Scolaires (sauf à Noël) et 6 semaines l'été.

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune

Accueil de loisirs extrascolaire sportif pour les enfants de 6 (enfants scolarisés au CP) à 16 ans : ouvert 4 semaines en été

1. Favoriser l'épanouissement par le jeu,
2. Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
3. Favoriser la découverte de nouvelles activités sportives

Les Accueils collectifs de mineurs de SANTES sont des structures municipales permettant d'assurer un mode d'accueil aux familles ayant des enfants scolarisés ou non sur la commune (les familles extérieures sont également acceptées).

Ces accueils ont pour vocation de proposer des loisirs, de la distraction, de l'amusement selon les moments de la journée.

### **3. Les objectifs éducatifs**

#### ✓ L'Autonomie

L'enfant agit, choisit, crée, s'épanouit.

L'enfant donne son avis pour acquérir un sens critique (accepter, refuser, proposer, faire des choix ...) pour aller au maximum de ses capacités.

#### ✓ La Responsabilisation

L'enfant découvre son rôle au sein du groupe.

Il prend des décisions, des initiatives, il assume ses actes, il devient peu à peu maître de ses comportements.

Il trouve ses marques par rapport à lui-même et par rapport aux autres.

#### ✓ La Socialisation

L'enfant rencontre, donne son avis, communique, respecte et apprend la solidarité.

Il respecte les autres, les règles de vie collective, il devient tolérant et dialogue.

Le rôle de l'encadrement est donc primordial. Cette tâche demande du sérieux, du travail, de l'implication, des prises de responsabilité et décision au moment opportun.

Ainsi, l'adhésion au projet de tous les membres de l'équipe éducative est nécessaire, avec un discours identique de la part des adultes :

*On AIDE, ECOUTE, RESPECTE, CONSEILLE, RASSURE ET VEILLE AU BIEN-ETRE*

#### ✓ La découverte de nouvelles activités

- Les activités sportives : leur pratique permet à la fois de se dépasser, d'acquérir des techniques ainsi qu'une autonomie et de développer des habilités motrices nouvelles. Le sport c'est surtout l'apprentissage du respect des autres et des règles. C'est l'apprentissage du goût de l'effort et du dépassement de soi-même au travers des disciplines, de journée à thème ou d'évènements sportifs (Journée

olympique, Cross...). Le sport génère la cohésion, la confiance et la connaissance de soi.

- Les activités artistiques : les activités se feront par la pratique effective la plus diversifiée possible et le rapport direct aux œuvres et aux artistes.
- Les activités environnement : c'est une invitation à découvrir la nature et le monde qui nous entoure, de s'y frotter et s'y confronter ... à vivre cet environnement, le toucher, le sentir, le parcourir, l'expérimenter, le penser et le réfléchir.
  - ✓ Le respect du rythme de vie de chaque enfant (Cf journée type détaillée plus bas)
- Le respect de l'hygiène de chaque enfant :
- Le passage aux toilettes : l'équipe veillera à ce que chacun se lave bien les mains AVANT ET APRES chaque passage aux toilettes.
- Les repas : l'équipe veillera que chaque enfant se lave les mains AVANT ET APRES manger et dès que c'est nécessaire (éternuement par exemple)

#### **4. Les Moyens**

Nos actions doivent répondre essentiellement aux différents objectifs pour être en adéquation avec le projet éducatif.

La liste des moyens n'est absolument pas exhaustive, d'ailleurs la réalité impose une adaptation permanente.

#### **PERMETTRE A L'ENFANT DE DEVELOPPER L'AUTONOMIE EN DONNANT DES RESPONSABILITES**

- Responsable du matériel pendant les activités
- Libre- choix des activités
- Comportement avant, pendant et après les repas
- Responsable de ses actes au quotidien.

#### **FAVORISER LES RELATIONS ADULTE/ENFANT ET ENFANT/ENFANT**

- Lors de temps informels
- Lors de temps organisés par l'équipe d'animation
- Lors de temps libres (repas)
- Donner librement son avis au groupe
- Défendre une opinion pour gagner confiance en soi

#### **RESPECTER LES BIENS ET LES PERSONNES**

- Respect des enfants entre eux
- Politesse, comportement, attitudes
- Respect de l'encadrement
- Respect de l'environnement
- Respect des propriétés des uns et des autres

#### **RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANT**

- Par un accueil échelonné le matin
- Par un libre choix des activités

- Par une écoute attentive de l'animateur
- Par des temps de repos proposés (sieste)

Pour tous ces temps d'accueil, il est primordial de respecter l'âge et le rythme de l'enfant. Le choix des activités et le mode d'animation sont directement liés à ce facteur.

Nous essaierons de diversifier au maximum les activités pour chaque groupe d'enfants. Nous tenterons de confronter l'enfant à plusieurs thèmes :

- Sports collectifs
- Arts plastiques
- Environnement
- Nouvelles technologies
- Culture
- Découverte du monde qui nous entoure

Les activités périscolaires doivent se démarquer de l'enseignement scolaire. Les objectifs pédagogiques et les buts recherchés ne sont pas identiques. Les notions de découverte et de plaisir (sans exigence de résultats) sont au cœur des priorités. L'objectif premier est de permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités ou de les appréhender d'une manière différente. Il n'en demeure pas moins que nous espérons transmettre certaines connaissances à l'enfant.

## **5. Le PAI (Le Projet d'Accueil individualisé)**

Le PAI concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que les pathologies chroniques (asthme, par exemple), les allergies, les intolérances alimentaires. Le PAI est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant dans la structure. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Le PAI est élaboré à la demande de la famille par le médecin scolaire avec la participation du chef d'établissement de l'enfant, à partir de ses besoins thérapeutiques. Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

## **6. L'accueil de l'enfant en situation de handicap**

Les parents d'enfants en situation de handicap, dont les enfants sont reconnus comme tels par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : faire bénéficier d'activités de loisirs leurs enfants et pouvoir les sociabiliser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement repensé. C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin. L'accueil d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau des accueils de loisirs pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

## **7. Les sorties extérieures**

Elles seront ou non liées à la thématique du moment. Les sorties extérieures se feront en bus, à pied ou à vélo pour les plus grands.

## **8. Les animations**

L'équipe d'animation aura pour mission de développer le savoir-être et valoriser le savoir-faire de chaque enfant et jeune de façon individuelle comme collective.

Le rythme d'évolution de chacun doit être pris en compte.

Au cours des différentes animations, chaque enfant sera mis en valeur. Les jeux sportifs par exemple seront organisés par l'équipe d'animation dans un climat de fair-play et de respect de l'autre.

Chaque enfant sera libre de créer et d'inventer selon sa propre imagination.

Toutes les animations doivent être pensées et préparées avant le centre par l'ensemble des animateurs.

Chaque animateur aura la responsabilité de plusieurs animations.

Il est nécessaire de faire parvenir l'ensemble de ces données à l'équipe d'animation avant le début de l'accueil de loisirs afin que chacun puisse préparer au mieux.

Les jeux viendront rythmer le centre autour d'un univers imaginaire pour faire vivre aux enfants des instants magiques. Ils prendront en compte les ressources intellectuelles et les connaissances en fonction de l'âge de chacun.

## **9. L'organisation de l'accueil de loisirs : Journée type**

### **JOURNEE TYPE : activités périscolaires**

	Garderie matin	Pause méridienne	Garderie soir	ACM
LUNDI	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30	
MARDI	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30	
MERCREDI				9h30-17h00
JEUDI	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30	
VENDREDI	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30	

## JOURNEE TYPE : activités extrascolaires

Heures	Organisation de l'équipe	Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif	Rôle de l'animateur
<p><b>De 7h30 à 9h30</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Garderie proposée aux familles avec au minimum 2 animateurs.</li> <li>* Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions.</li> <li>* Si trop d'enfants présents, séparation par groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser le lien avec les familles</li> <li>* Respecter le rythme biologique de l'enfant.</li> <li>* Favoriser la relation d'échanges avec les parents</li> <li>* Sécuriser les parents et les enfants</li> <li>* Donner libre choix à l'enfant dans ses activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il écoute</li> <li>* Il sécurise les enfants et les parents</li> <li>* Il est accueillant et souriant</li> <li>* Il discute avec l'enfant</li> <li>* Il fait respecter le calme du matin, le matériel, les locaux</li> <li>* Il pointe au fur et à mesure les enfants</li> <li>* Il propose des activités libres, calmes ou de société</li> </ul>
<p><b>De 9h30 à 10h00</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rassemblement des enfants présents en garderie</li> <li>* Accueil échelonné dans les salles respectives</li> <li>* Vérification des présences</li> <li>* Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sécuriser l'enfant en lui expliquant le déroulement de la journée et les activités</li> <li>* Prendre le temps d'accueillir chaque enfant individuellement</li> <li>* Prendre le temps de dialoguer avec les parents s'ils en expriment le besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il sécurise l'enfant</li> <li>* Il lance la dynamique de la journée</li> <li>* Il confirme l'effectif</li> </ul>
<p><b>De 10h00 à 11h45</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en place d'une dynamique de jeux</li> <li>* Déroulement des activités par groupe (activités manuelles, jeux divers, activités sportives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant</li> <li>* Développer ses acquis</li> <li>* Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> <li>* Faire respecter les règles de vie collective et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il surveille l'enfant</li> <li>* Il fait respecter les règles de vie de groupe et de sécurité</li> <li>* Il est calme, clair dans ses explications</li> <li>* Il participe activement</li> <li>* Il fait et joue avec les enfants. Il n'est pas simple spectateur</li> <li>* Il développe une motivation de jeu afin de donner l'envie</li> <li>* Il veille à la participation de tous</li> </ul>

<p><b>De 11h45 à 12h00</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Retour au calme</li> <li>* Rangement des activités</li> <li>* Passage aux toilettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser la responsabilisation des enfants</li> <li>* Faire respecter l'hygiène</li> <li>* Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il montre l'exemple (rangement dans les salles d'activités)</li> <li>* Il élabore et met en place les règles de vie avec les enfants</li> <li>* Il favorise la prise de conscience de l'importance de l'hygiène</li> </ul>
<p><b>De 12h00 à 13h00</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Repas</li> <li>* Il est pris à la cantine ou à l'extérieur du centre si sortie à la journée (sous forme de pique-nique)</li> <li>* Dans la mesure du possible, 1 animateur par table</li> <li>* Les animateurs mangent en même temps que les enfants et montrent l'exemple en goûtant de tout</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Moment éducatif : faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène</li> <li>* Apprendre à se servir, à couper ses aliments</li> <li>* Respecter la nourriture</li> <li>* Favoriser le développement du goût en goûtant de tout</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il aide les enfants</li> <li>* Il donne l'exemple en mangeant à la table des enfants</li> <li>* Il évite le gaspillage</li> <li>* Il surveille le bon déroulement du repas</li> <li>* Il veille à séparer les enfants turbulents en leur expliquant la nécessité d'un repas calme</li> </ul>
<p><b>De 13h00 à 14h00</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Moment informel en extérieur si le temps le permet : jeux extérieurs non organisés</li> <li>* Pour les plus petits, sieste, jeux calmes, comptines</li> <li>* Surveillance par les animateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faire respecter l'environnement</li> <li>* Permettre la détente de l'enfant par le jeu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il met à disposition le matériel</li> <li>* Il surveille</li> <li>* Il joue avec l'enfant éventuellement, à sa demande</li> </ul>
<p><b>De 14h00 à 16h00</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Organisation similaire au matin en privilégiant les grands jeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant</li> <li>* Développer ses acquis</li> <li>* Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant</li> <li>* Faire respecter les règles de vie collective et de sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Il surveille l'enfant</li> <li>* Il fait respecter les règles de vie de groupe et de sécurité</li> <li>* Il est calme, clair dans ses explications</li> <li>* Il participe activement</li> <li>* Il fait et joue avec les enfants. Il n'est pas simple spectateur</li> <li>* Il développe une motivation de jeu afin de donner l'envie</li> <li>* Il veille à la participation de tous</li> </ul>

De 16h00 à 16h30	* Temps du goûter	* Faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité	* Il fait respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de vie collective
De 16h30 à 17h00	* Retour au calme * Bilan de la journée avec les enfants et les parents * Accueil du soir	* Favoriser l'expression de chacun * Permettre la relation avec les parents * Favoriser le départ des enfants dans le calme * Favoriser l'échange entre l'enfant, le parent et l'animateur	* Il donne la parole à chacun * Il organise le départ des enfants * Il vérifie que l'enfant ait ses vêtements * Il discute avec les parents et les enfants
De 17h00 à 18h00	* Garderie proposée aux familles avec au minimum 2 animateurs. * Activités libres et au choix : jeux calmes, de société, musique douce, dessins, discussions. * Si trop d'enfants présents, séparation par groupe	* Favoriser le lien avec les familles * Respecter le rythme biologique de l'enfant. * Favoriser la relation d'échanges avec les parents * Sécuriser les parents et les enfants * Donner libre choix à l'enfant dans ses activités	* Il écoute * Il sécurise les enfants et les parents * Il est accueillant et souriant * Il discute avec l'enfant * Il fait respecter le calme, le matériel, les locaux * Il pointe au fur et à mesure les enfants * Il propose des activités libres, calmes ou de société

### ❖ Le repas :

Le repas est un moment important dans la vie quotidienne d'un centre. C'est un moment de convivialité où la discussion et les échanges seront prioritaires.

Chaque animateur veillera à cette convivialité, tout en essayant que chaque enfant mange de tout, sans pour autant le forcer.

Les animateurs doivent faire apprécier aux enfants au mieux ce temps de retrouvailles, de discussions dans une ambiance sereine et permettre de :

- Sensibiliser à l'hygiène
  - En instaurant des règles élémentaires d'hygiène
  - En lavant les mains avant de passer à table
  - En ayant un comportement correct à table (tenue, façon de manger)
- Favoriser la vie en collectivité
  - En responsabilisant l'enfant lors des repas
  - En participant au débarrassage et au rangement de la table en fin de repas

En respectant les différentes personnes actrices du temps de repas (le personnel de service, les animateurs et les autres enfants)

- Favoriser l'autonomie au sein du groupe  
En prenant des initiatives  
En s'entraînant et en apprenant l'autonomie autour du repas (couper sa viande, de verser à boire, ...)
- Avoir une démarche qualitative sur le goût  
En incitant à goûter tous les plats avant de se faire une opinion

❖ **Les régimes alimentaires** : Le directeur proposera une synthèse des recommandations et des obligations pour chaque enfant (allergies, régimes alimentaires spécifiques). Cette synthèse sera mise à disposition des animateurs.

### ❖ **Le goûter**

Le personnel de cantine préparera le goûter de l'après-midi.

Les animateurs accompagnent les enfants sur ce temps d'échanges, de dialogues, il permet au groupe de se constituer. C'est aussi le moment où sont discutées les activités de la journée, la vie du centre, les règles de vie et où sont émis des souhaits et idées sur les activités. Le goûter s'effectuera dans la cantine ou à l'extérieur de l'accueil de loisirs lors d'une sortie.

### ❖ **Les temps libres**

Le temps libre ne veut pas dire temps de repos pour les animateurs. Ceux-ci n'arrêteront pas d'exercer leur vigilance et veilleront à ce que les enfants ne fassent pas n'importe quoi. Ils proposeront également des activités calmes pour les enfants qui le souhaitent. Présence, répartition homogène et contrôle sont les maîtres mots de ces différents temps.

Il est important de faire comprendre aux enfants que ce moment doit permettre une récupération pour ceux qui en ont besoin et un choix de possibilités d'activités pour les autres (jeux divers, lecture, dessin,).

### ❖ **Le temps calme** :

Moment pour les maternelles (2/4 ans) de faire la sieste et pour les autres enfants c'est un moment de repos, de détente.

### ❖ **La santé et les soins**

L'équipe d'animation et la direction respecteront scrupuleusement les consignes des parents pour le suivi médical de leur enfant (fiche sanitaire, ordonnance donnée, consignes orales, PAI). La direction informera systématiquement la famille si son enfant est souffrant pour venir le rechercher au plus vite. **Nous ne délivrerons aucun médicament sans un avis médical.**

Le directeur affichera les numéros de téléphone d'urgences qui sont :

Numéro du centre traditionnel :

07 86 83 40 21

Numéro du centre sportif	06 71 71 67 42
* « Allo enfance maltraitée »	119
* Lutte contre les discriminations	114
* Drogue, alcool, tabac info service	113
* Toutes urgences	112
* Samu	15
* Pompiers	18
* Gendarmerie	17
*DDCS	03 20 18 33 33
*ARS, Cellule régionale de veille, d'alerte et de gestion sanitaires	03 62 72 7777
*Direction départementale de la protection des populations	03 28 07 22 00
*La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord-Pas-De-Calais ; UT du Nord Lille	03 2012 55 69
*Service départemental de Protection Maternelle et infantile	03 59 73 59 59
*UTPAS de Lille-Sud	03 20 85 32 40
*Hôpital de Seclin	03 20 62 70 00
*CHRU de Lille	03 20 44 59 62
*Centre Antipoison de Lille	08 25 81 28 22
*Médecine du travail	03 20 30 11 91
*Inspection du travail	03 20 12 55 55

### ❖ Les vêtements

Pour tous les enfants mais plus spécifiquement pour les maternelles, l'équipe d'animation et la direction demanderont aux parents d'apporter un petit sac à dos dans lequel seront mis des vêtements de rechange etc.... (si petit accident durant la sieste ou vêtement troué lors d'une activité par exemple), un doudou pour les enfants faisant la sieste, une gourde à son nom et un k-way si pluie.

### ❖ Le téléphone

Du côté des animateurs, l'utilisation du portable est interdite sur le centre en présence des enfants. Il pourra par contre être utilisé en sortie pour prévenir la direction de la bonne arrivée du bus par exemple ou en cas de problème et pour prendre quelques photos ou/et vidéos à certains moments de la journée. Ceci sera évoqué en réunion de préparation et validé par l'ensemble des membres de l'équipe d'animation.

### ❖ La cigarette, l'alcool, drogue et les relations sexuelles

Interdit ! Tout enfant surpris à ne pas respecter le règlement dans ce domaine sera convoqué par les responsables et des décisions le concernant seront prises avec l'accord des parents.

Pour les animateurs, drogue et alcool interdits ! Si l'équipe comporte des animateurs fumeurs, il est interdit de fumer pendant l'exercice de ses fonctions et en présence des enfants. En réunion de préparation, un roulement pourra être mis en place pour les fumeurs durant leur temps de pause. Si un interdit est franchi, il y aura avertissement et sanction.

Toute relation sexuelle, même consentie entre un mineur âgé de plus 15ans et un adulte majeur ayant autorité sur lui est interdite et punie pénalement.

## ❖ Les transports

Lors des sorties extérieures dans le cadre de l'accueil de loisirs, le transport se fera par autocar ou mini-bus.

## ❖ La communication

Les plannings d'activités sont affichés à l'accueil de loisirs, ils sont également disponibles sur le site internet et le portail famille.

L'équipe d'animation et la direction restent à la disposition des parents, pour donner toutes les informations et les renseignements nécessaires.

## **10. Les différentes réunions**

Les réunions de préparation : les réunions de préparation seront prévues avant le début du centre. Il est indispensable que chacun puisse se rencontrer et échanger avant le commencement de l'accueil de loisirs.

En amont, chaque animateur aura réfléchi sur l'organisation de la journée pour préparer au mieux la ou les animations prévues dans les meilleures conditions possibles.

Les enjeux d'une réunion de préparation sont :

\*Instaurer une dynamique de groupe, rassurer et motiver les animateurs, éviter les désistements.

\*Détecter un éventuel problème de recrutement et pouvoir remplacer un animateur avant le centre.

\*Amorcer la préparation des animations.

Réunion bilan après le départ de tous les enfants le soir (17h15) : Points importants à signaler sur la journée, organisation des animations de la séance prochaine.

C'est un temps de concertation, de bilan, de planification.

Les réunions seront menées par la directrice.

Chacun pourra intervenir sur le bilan de la journée et la préparation de la prochaine séance.

## **11. Le personnel**

Le directeur a des responsabilités envers les enfants accueillis, le personnel d'encadrement, le personnel de service, la comptabilité, les administrations, les locaux.

- Le directeur doit évaluer les risques, les zones dangereuses de l'environnement. Il en fait alors part à l'équipe d'animation et met en place des règles de vie adaptées.
- Il est garant du respect de la législation, il effectue les rappels nécessaires à son équipe.
- Il veille à ce qu'il reste toujours un responsable sur le lieu d'implication du centre pour répondre aux urgences.
- Le directeur doit également encourager les initiatives et être à l'écoute de tous.

- Le directeur doit organiser le travail de telle façon que les tâches soient bien réparties dans des conditions agréables, et fait en sorte que chacun se sente concerné par le travail de l'autre.

Le directeur a également un rôle formateur, il doit permettre à ses animateurs de :

- Accroître ou entretenir leur capacité à vivre harmonieusement en collectivité.
- Favoriser leurs capacités de réflexion pédagogique.
- Maîtriser des techniques d'animation et de travail en équipe
- D'avoir une évolution positive au cours du centre.

Les animateurs : Ce qu'on attend d'eux :

- Qu'ils permettent aux enfants de passer de bons moments
- Qu'ils respectent les enfants
- Qu'ils soient capables de prendre en compte l'enfant (son rythme, être attentif, être à l'écoute).
- Qu'ils connaissent la réglementation en rapport avec l'activité
- Qu'ils soient motivés, dynamiques, disponibles, motivants, inventifs, ...
- Qu'ils sachent réinvestir ses connaissances d'animation, les adapter à la situation.

## **12. Evaluation**

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien des accueils en référence aux orientations éducatives de la commune. Lors de temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ».

### ❖ Modalités d'évaluation :

Réunions hebdomadaires de préparation de l'accueil de loisirs (avis, remarques, suggestions sur le projet pédagogique, élaboration du programme d'activités)

Réunions hebdomadaires après l'accueil de loisirs sur le bilan de la journée

Bilan de la journée effectué avec les enfants par les animateurs

Grille d'évaluation animatrice (Animatrice et stagiaire)

Grille d'évaluation grand jeu

Temps d'échanges réguliers avec les familles

Bilan collectif (avec les responsables du service animation et le service communal)

Evaluation Grands Jeux				Commentaires
<b>1 Préparation du grand jeu</b>				
Cohésion d'équipe				
Investissement de toutes les personnes du groupe.				
Répartition du travail entre les animateurs				
Grand jeu prêt en temps et en heure				
L'installation est faite à temps, par tout le monde				
<b>2 Sensibilisation</b>				
Choix du type de sensi				
La visibilité de la sensi				
La sensi donne-t-elle envie ?				
La sensi est-elle en rapport avec le jeu ?				
Qualité de la sensi				
<b>3 Lancement du jeu</b>				
Le lancement du jeu a-t-il été dynamique ?				
Le lancement du jeu est structuré				
Y a-t-il des rôles aux animateurs (volant/stand/présentateur...)				
Les règles du jeu sont-elles claires ?				
<b>4 Fin du jeu</b>				
Le temps du jeu a-t-il été respecté ?				
Chaque enfant a participé au jeu				
Y'a-t-il une chute ?				
Y a-t-il un gagnant/perdant ?				
<b>5 Retour au calme</b>				
Le jeu a-t-il respecté la courbe d'intensité ?				
Y a-t-il un retour au calme ?				
Les animateurs ont-ils rangé ?				

Fonction 1 : Assumer la sécurité physique et morale des mineurs				Commentaires
Veiller constamment et participer activement à la sécurité physique et affective des enfants, et à leur hygiène (écoute, respect, disponibilité, respect de l'intimité, bien-être...)				
Savoir être compréhensif				
Ne pas faire de favoritisme				
Savoir gérer une situation d'accident/d'imprévue				
<b>Fonction 2 : Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM.</b>				
Participer activement à la vie du centre (préparations des activités, réunions, rangement...)				
Savoir travailler en équipe, s'écouter.				
Ponctualité.				
Respecter la journée type et les animateurs prévues au planning.				
Savoir se remettre en question.				
Savoir s'auto-analyser.				
Respect du thème du centre				
Respect des consignes donner, des règles de vie				
<b>Fonction 3 : Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective.</b>				
Mettre en place les règles de vie du centre et les faire respecter.				
Savoir être à sa place d'animateur				
<b>Fonction 4 : Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.</b>				
Savoir informer les parents.				
Être rassurant auprès des parents, prendre le temps de discuter.				
Être agréable et souriant avec les différents acteurs du centre				
Se montrer motivé				
<b>Fonction 5 : Encadrer et animer la vie quotidienne.</b>				
Savoir développer l'imagination des jeunes				
Se montrer créatif et original				
<b>Fonction 6 : Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets</b>				
Savoir animer un grand jeu, des activités à la carte (expression, manuelle, sportive)				
Favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant				

Evaluation de l'animateur

# Grille d'évaluation animateur stagiaire

Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

<b>Fonction 1 : Assurer la sécurité physique et morale des mineurs</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et être capable de mettre en place la réglementation Jeunesse et Sports (savoir où la chercher, se documenter)</li> <li>- Savoir repérer les dangers dans tous les lieux</li> <li>- Savoir réagir en cas d'urgence (Agir, Alerter, Avertir)</li> <li>- Etre capable de se montrer bienveillant (discuter/être à l'écoute des enfants, capable de nommer l'enfant, ...)</li> <li>- Etre capable de respecter le rythme de l'enfant (courbe d'intensité, respect temps de repos,...)</li> <li>- Mettre en place des rituels, repères spatiaux- temporels</li> <li>- Etre capable d'assurer le suivi sanitaire de l'enfant</li> </ul>				
<b>Fonction 2 : Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de renseigner les familles (journée de l'enfant, activités,...)</li> <li>- Communiquer avec le reste de l'équipe, le personnel de mairie, les élus,...</li> <li>- Etre poli, souriant, accueillant,...</li> <li>- Connaître son public, sa structure et s'adapter</li> <li>- Accorder la même importance et le même respect à tous les acteurs de l'ACM (parents, élus, personnel de service, animateurs, directeur...)</li> <li>- Savoir s'appuyer sur la direction en cas de difficultés de communication</li> </ul>				
<b>Fonction 3 : Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif (PEDT) dans le respect du cadre réglementaire des ACM</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir ce qu'est un PP</li> <li>- Construire un P.A. en lien avec le PP</li> <li>- Connaître et respecter le cadre réglementaire</li> <li>- Exprimer et transmettre ses valeurs</li> <li>- Oser partager ses points de vue pédagogiques et savoir entendre ceux des autres</li> </ul>				
<b>Fonction 4 : Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les règles élémentaires de l'hygiène et savoir les transmettre et les faire appliquer</li> <li>- Développer l'autonomie de l'enfant lors des temps de vie quotidienne (concept d'autonomie à développer par le directeur)</li> <li>- Etre capable d'inciter les enfants à goûter de tout, montrer l'exemple</li> <li>- Assurer le respect du rythme de l'enfant</li> <li>- Etre capable de recueillir et chercher des activités</li> <li>- Respecter le PSIALACRE</li> <li>- Développer l'autonomie de l'enfant lors des temps d'activités</li> <li>- Appliquer le laisser jouer, jouer avec, faire jouer et proposer à jouer</li> </ul>				
<b>Fonction 5 : Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de mettre en place des outils adaptés qui permettent aux enfants de proposer leurs idées/projets : documentation, fiches techniques, guides...</li> <li>- Etre capable de valoriser l'investissement des enfants (motiver, soutenir, encourager,...)</li> <li>- Prendre du recul pour une meilleure ouverture du champ des possibles, entendre l'avis et les souhaits des enfants</li> <li>- Laisser un temps de réflexion sur le projet (besoins matériels, préparation, recherche, ...)</li> <li>- Savoir s'adapter aux différents types de public</li> <li>- Savoir dire ses difficultés à la direction</li> <li>- Mettre en place des temps qui favorisent les choix de l'enfant</li> </ul>				
- Connaître l'enfant dans son individualité (attentes et besoins par rapport à la tranche d'âge)				

**D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :**

<b>De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre un adulte référent et responsable pour l'enfant</li> <li>- Respecter les règles d'hygiène</li> <li>- Sensibiliser les enfants à la citoyenneté dans la vie quotidienne (éteindre les lumières, fermer les robinets, ...)</li> <li>- Etre soi-même un modèle</li> <li>- Reconnaître l'individu dans le groupe</li> <li>- Construire ensemble les règles de vie</li> </ul>				
<b>De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du PP</li> <li>- Savoir pour qui on le fait, pourquoi on le fait, comment on le fait, ...</li> </ul>				
<b>De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir prendre en compte l'avis de chacun</li> <li>- Etre force de proposition</li> <li>- Ecouter et prendre en compte les différents conseils donnés</li> <li>- S'intégrer dans l'équipe/ à la vie de l'équipe</li> <li>- Etre solidaire</li> <li>- Donner à l'enfant le droit de proposer, s'exprimer, de choisir</li> <li>- Instaurer un climat de sécurité et de confiance</li> <li>- Etre un repère</li> </ul>				
<b>D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés</b>	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre à l'écoute et observateur</li> <li>- Adapter son langage / posture / sa voix</li> <li>- Savoir gérer les conflits</li> <li>- Rebondir en cas d'imprévu</li> </ul>				